

## Patrimoine et Environnement

La cité-jardin de la Butte Rouge, composée de 4000 logements implantés sur un terrain de 70 ha, est une référence internationale en matière d'architecture, de composition urbaine et de paysage du XXe siècle. Inspiré des théories d'E. Howard, précurseur des cités-jardins en Angleterre, elle a été conçue il y a 100 ans comme une ville à la campagne. C'est un lieu de mémoire vivante de l'évolution du logement social.

Conçue par les architectes Joseph Bassompierre, Paul de Rutté, Paul Sirvin, André Arfvidson et le paysagiste André Riousse, pour le compte d'Henri Sellier, homme politique français majeur, sa construction s'est échelonnée en 7 tranches entre 1931 et 1965.

### Sur le plan architectural

Les formes cubiques ou arrondies des bâtiments, l'absence d'ornement à l'extérieur, la multiplication de toitures terrasses avec une asymétrie maîtrisée des volumes sont autant de marqueurs du cubisme et du Bauhaus. Une tour signal marque l'une des entrées de la cité et renforce ainsi la composition urbaine du site.

Le bâtiment de « la Demi-lune » est fortement inspiré par les théories d'architecture de Le Corbusier, avec des pilotis au rez-de-chaussée et des ouvertures larges en étages. Son emprise au sol en demi-cercle et sa hauteur sont très présentes sur le site. Implanté sur le haut du plateau, entouré de hauts chênes forestiers, il est visible depuis le Parc de Sceaux.

### Sur le plan urbanistique

Comme dans de nombreuses cités-jardins, sa composition urbaine est très structurée. Deux axes perpendiculaires se superposent aux routes enlacées qui suivent les pentes du site comme dans un village traditionnel. Ainsi on passe d'une composition pittoresque à une composition orthogonale. Des places publiques rectangulaires, comme certains bâtiments en hauteur sont autant de points singuliers qui structurent l'ensemble et lui donnent une certaine monumentalité. A l'intérieur du périmètre de la Butte Rouge, étaient également situés de nombreux équipements collectifs : crèches, écoles, collège, gymnases, terrains de sport et commerces mais aussi un dispensaire, une bibliothèque, un cinéma, une salle de spectacle et une piscine. Certains équipements ont disparu comme, le dispensaire, d'autres ont été transformés comme l'ancienne piscine devenue un théâtre.

### Sur le plan environnemental

Le patrimoine arboré et paysager de la cité-jardin est exceptionnel par la variété des essences et le nombre de ses arbres de haute tige (155 arbres dont le plus âgé ayant 300 ans). Le travail du paysagiste André Riousse a été particulièrement soigné. Il a su garder de nombreux arbres du Bois de Verrières et d'un parc existant. Des squares et parcs s'ouvrent parfois sur de plus grands paysages. Des murets en pierres sèches et des bassins, dont certains sont alimentés par le ru de Châtenay, agrémentent l'ensemble. La densité des constructions est peu élevée avec une majorité de bâtiments de quatre niveaux.

### Sur le plan social

La cité-jardin est constituée de 100 % de logements sociaux. Dans un sondage réalisé dans le cadre d'une étude commandée par la mairie 80 % des habitants se disent heureux d'y vivre. Comme le dit JL Cohen on avait conçu « du beau pour les pros ». Dans les Hauts-de-Seine, la demande en véritables logements sociaux type PLAI est actuellement bien plus importante que l'offre disponible. Il paraît difficile d'accepter de détruire un parc de logements sociaux viable et tout à fait remarquable du point de vue architectural, environnemental et social.

**Un maire démolisseur**

Restée intacte jusqu'à ce jour, et alors que les projets de rénovation envisagés en 2015 par Hauts-de-Seine Habitat, encore propriétaire des lieux à l'époque, ont été abandonnés par la mairie.

Le 1er janvier 2018 la propriété des logements sociaux de Chatenay-Malabry, dont ceux de la Butte Rouge, est transférée à la coopérative Hauts de Bièvre Habitat, réunissant le patrimoine d'Antony et Châtenay-Malabry.

Le projet actuel de la mairie de Châtenay-Malabry a été soumis à la Commission Régionale du Patrimoine et de l'Architecture d'Ile de France (CRPA) qui a traité du sujet le 7/02/2019, le 11 /07/2019 et le 8/10/2019. Ce projet a reçu un avis défavorable. Il portait sur un périmètre d'environ 3300 logements sociaux et prévoyait la démolition de 85% des bâtiments.

Pourquoi les cités-jardins de Berlin ont-elles été préservées et ont fait l'objet d'un classement au Patrimoine mondial de l'UNESCO alors que la cité-jardin de la Butte-Rouge, ensemble encore intact dans un site exceptionnel, est aujourd'hui susceptible d'être démolie?